



**Procès verbal du Conseil Municipal**  
**~ Saint Laurent Sur Oust ~**  
**Mardi 02 juillet 2024- Heure 19h00**  
**Convocation du 17 juin 2024**  
**Salle du conseil**

**Absents :** - MME BRULE Corinne

**Présents :** -M MICHEL Rémi  
- M. BERTHET Michel  
- MME PERRET Morgane  
- M. DANY Stéphane  
-M. GUILLEMOT Thomas  
- M. DESFONTAINE Gilles  
- MME ASFEZ Peggy  
- M LE GOFF Tony

**Début du Conseil Municipal 19h00**

• **Subventions travaux église**

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'ils ont enfin reçu une réponse des demandes de subventions effectuées en début d'année concernant les futurs travaux de restauration de l'église. De la DETR le montant de la subvention s'élève à 70 000 euros et De la restauration du patrimoine le montant de la subvention s'élève à 60 793 euros. Le montant total des subventions s'élève donc à 130 793 euros pour un montant de travaux hors taxe de 198 837,07 euros. Il restera donc à charge à la mairie 68 044,07 euros ainsi que l'avance de TVA de 39 797,41 euros. Monsieur le maire annonce également que la mairie n'aura pas besoin de recourir à un emprunt pour couvrir le reste à charge.

• **Décisions modificatives**

Monsieur Le Maire annonce que de décisions modificatives doit être prises comme suit :

BUDGET COMMUNE 29000

SENS	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	66	66111	Intérêts dettes	+ 7 000,00 *
R	F	731	73111	Impôts	+ 161 229,38*

\* Soit 3 064,38€ de plus que sur le budget prévisionnel initial

## BUDGET COMMUNE 29000

SENS	Section	Chap	Art.	Opération	Objet	Montant
D	I	21	2158	113	Installations, matériel et outillage	+ 1 196,94
D	I	21	2158	89	Installations, matériel et outillage	+ 2 502,96

SENS	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	I	10	102222	FCTVA	+ 8 097,20*

\* Soit 3 699,90€ de plus que sur le budget prévisionnel initial

Les élus approuvent à l'unanimité ces décisions et décident de les inscrire au budget 2024.

### • Zones d'énergies renouvelables

Monsieur le maire expose que Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Il explique que conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 05 avril 2024 selon les modalités suivantes : registre de concertation préalable tenu en mairie proposant l'ensemble de la commune comme zones d'accélération pour toutes énergies renouvelables proposées (solaire, éoliens, méthanisation, bois énergétique, solaire thermique etc...) sous condition de la faisabilité du projet et d'accord du ou des propriétaires des terrains potentiellement concernés.

M le Maire soumet cette proposition de zone à délibération.

Oui l'exposé de M le Maire et après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables l'ensemble de la commune
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à M/Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Morbihan, sous forme cartographiques (SIG) via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG.
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

### • Mutuelle des agents

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé de souscrire à la mutuelle proposée par le CDG pour les agents de la commune. Il explique que la mairie doit participer financièrement à une hauteur minimale de 15 euros par agent et demande aux élus de décider du montant qui sera pris en charge par la commune. Les élus décident que la mairie prendra 20 euros par agent à sa charge.

### • Travaux busage terrain des Landes du pont

Monsieur le maire explique que les travaux de busage au niveau du terrain ZB 072 seront effectués par la mairie puis refacturés aux propriétaires des terrains concernés.

### • Achat terrain Vervigne

Monsieur le maire explique qu'il serait opportun d'acheter le terrain ZB 032 jouxtant la station d'épuration afin d'y installer la serre lors de la reprise de la compétence assainissement par l'OBC.

Le conseil approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain.

- Changement porte d'entrée de la mairie.

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de changer la porte d'entrée de la mairie vue la vétusté de la porte et le système de fermeture fonctionnant mal, un devis d'un montant de 4 149,12 TTC

Le conseil décide de demander 2 autres devis et de choisir, à qualité égale le moins cher.

*Fin du conseil 21h10*

---

Le Président de séance  
Le Maire,  
Michel BERTHET



Le secrétaire de séance  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Stéphane DANY

